

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Une marche historique a eu lieu à Paris dimanche 12 novembre. Dans le contexte du conflit entre Israël et la Palestine, une hausse significative des actes antisémites s'est produite dans le pays. Pour couper court à cette hausse, le Président du Sénat, Gerard Larcher, et la Présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, ont organisé une marche « pour la République, contre l'antisémitisme ». Cette marche, qui a eu lieu principalement à Paris, a réuni des milliers de citoyens autour de toute la classe politique. D'autres rassemblements ont pris place dans plusieurs grandes villes comme Strasbourg, Dijon, Marseille, Montpellier ou encore Perpignan, avec plus de 182.000 manifestants partout en France, en comptant Paris, d'après le ministère de l'Intérieur.

Dans une lettre adressée aux Français à la veille de cette marche et dévoilée dans les colonnes du « Parisien », Emmanuel Macron a fustigé la « résurgence d'un antisémitisme débridé » tout en déplorant le nombre de victimes françaises du Hamas. « Une France où nos concitoyens juifs ont peur n'est pas la France », a-t-il écrit en appelant à « une trêve humanitaire immédiate devant conduire à un cessez-le-feu ».

En France, l'actualité législative se poursuit autour du PLFSS qui est débattu en séance publique au Sénat. L'étude du texte sur l'immigration par cette Chambre est, quant à elle, terminée. Le projet de loi « immigration » a ainsi été adopté, mardi 14 novembre, après avoir été nettement durci par le Sénat. Son examen à l'Assemblée Nationale commencera le 11 décembre. Le Gouvernement tentera sans doute de trouver une voie de passage pour cette réforme hautement sensible. « Le Sénat a durci ce texte, et l'objectif pour nous est de continuer à le durcir et de rappeler que la portée de tout ça est évidemment limitée si on n'apporte pas de modifications constitutionnelles », a déclaré mardi le président du groupe Les Républicains à l'Assemblée, Olivier Marleix.

Depuis une semaine, le Ministre de la Justice, Eric Dupont-Moretti, comparait devant la Cour de Justice de la République pour des soupçons de prise illégale d'intérêts. Il est accusé d'avoir profité de sa fonction pour « régler des comptes » avec quatre magistrats à qui il s'était opposé quand il était avocat. L'accusation a requis, ce mercredi 15 novembre, une peine « juste et significative » d'un an de prison avec sursis contre le ministre de la Justice Eric Dupont-Moretti, « coupable » de prise illégale d'intérêt. Une peine qui représente un symbole fort pour celui qui est censé être le visage de la justice française.

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2024 est actuellement discuté au Sénat.

Voici les amendements adoptés en séance publique à ce stade ; en grande partie les mêmes que ceux déjà adoptés en commission :

- **Article 1^{er}** : rectification des tableaux d'équilibre 2023 par branches de la sécurité sociale, dont branche « Vieillesse » (- 1,9 Mds d'€), branche « Famille » (+ 1 Mds d'€) et branche « Autonomie » (- 1,1 Mds d'€)
- **Article 2** : rectification de l'Objectif National de Dépense d'Assurance Maladie (ONDAM) 2023 porté à 247,6 Mds d'€ (au lieu des 244,8 Mds d'€ fixés dans la LFSS 2023), dont : sous-ONDAM 2023 « Personnes âgées » fixé à 15,5 Mds d'€ (au lieu des 15,3 Mds d'€ fixés dans la LFSS 2023) et sous-ONDAM 2022 « Personnes handicapées » fixé à 14,7 Mds d'€ (au lieu des 14,6 Mds d'€ fixés dans la LFSS 2023) → Article supprimé à l'AN mais rétabli au Sénat dans sa rédaction initiale, pour les sous-ONDAM 2023 « Personnes âgées » et « Personnes handicapées », par un amendement de la rapporteure générale Elisabeth Doineau (UDI), adopté en commission et en séance publique.
- **Article 5** : réforme de la procédure de l'abus de droit, sécurisation du dispositif d'avance immédiate de crédit d'impôt et adaptation du calendrier, pour les particuliers qui recourent à des services à la personne → report du déploiement du dispositif au volet « garde d'enfants » de plus de 6 ans en 2026.
- **Article 10** : transferts financiers au sein des administrations de sécurité sociale avec le budget de l'État → modification, dès 2024, des fractions de taxe sur les salaires affectés aux branches maladie, vieillesse, autonomie et famille, afin notamment de pérenniser le transfert entre la branche famille et la branche autonomie, prévu par la LFSS 2023, au titre de l'assurance vieillesse aidants (AVA) à des nouveaux publics d'aidants bénéficiaires des prestations liées au handicap ou la perte d'autonomie, à l'exception de l'AJPP. Transfert de 2 Mds d'€ de taxe sur les salaires de la branche « maladie » vers la branche « famille », l'article 20 de la LFSS 2023 ayant effectué ce transfert, soit 60 % de la charge des indemnités journalières (IJ) pour congé de maternité et l'intégralité des IJ relatives à l'adoption et à l'accueil de l'enfant.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La [proposition de résolution](#) (co-signée par le Groupe LFI), déposée le 24 avril dernier par le député William Martinet (LFI, Yvelines), tendant à la création d'une commission d'enquête à l'Assemblée nationale sur le modèle économique des entreprises de crèches et sur la qualité de l'accueil des jeunes enfants au sein de leurs établissements, a été adoptée de justesse ce mercredi 15 novembre par la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale

»»

Note Bene : la discussion en séance publique aura lieu le mardi 28 novembre, mais il n'est pas sûr qu'elle soit adoptée, car elle n'a été soutenue en commission que par la gauche et LR, qui étaient davantage présents.

Revenant, dans l'exposé des motifs, sur les nombreuses et récentes situations de maltraitance des enfants, relayées notamment dans le rapport de l'IGAS, publié en avril 2023 et dénonçant une certaine opacité dans la gestion des crèches, les députés LFI proposaient, dans la version initiale de cette proposition de résolution, de créer une commission d'enquête de 30 membres, avec pour missions :

- L'analyse des informations financières des entreprises de crèches, pour mesurer leur taux de rentabilité et leur contribution des financeurs publics, ainsi la constitution de capitaux personnels ou professionnels indus ;
- L'identification des montages financiers soupçonnés de donner lieu à des malversations et les failles de la réglementation permettant leur existence ;

- Le dévoilement des stratégies de lobbying des entreprises de crèches et leur impact sur les pouvoirs publics, ainsi que les éventuels conflits d'intérêts au sein des instances de gouvernance des organismes financeurs ;
- L'évaluation des conditions d'accueil des jeunes enfants et des conditions de travail des professionnels ;
- La reconnaissance d'éventuels abus dans la relation commerciale entre les entreprises de crèches et les parents ;
- La formulation de recommandations sur les réponses à apporter par les décideurs publics.
- Lors de son examen en commission des Affaires sociales, l'article unique a été réécrit par 5 amendements du député Thibault Bazin (LR, Meurthe-et-Moselle), afin d'élargir le périmètre de la future commission d'enquête à l'ensemble des crèches, quel que soit leur statut juridique. Ces amendements ont tous été adoptés. ■

AGENDA PARLEMENTAIRE (1/3)

→ **Projet de loi de finances (PLF) pour 2024**

• **AN 1^{ère} lecture**

- Examen de la 1^{ère} partie (recettes) en commission des Finances : mercredi 15 novembre à 9h
- Discussion en séance publique (1^{ère} partie) : du jeudi 23 novembre (à partir de 14h30) au jeudi 30 novembre (fin de matinée)
- Vote solennel sur l'ensemble de la 1^{ère} partie en séance publique : jeudi 30 novembre à 14h30
- Discussion en séance publique de la 2^{ème} partie :
 - Crédits « Enseignement scolaire » : vendredi 1^{er} décembre à 14h30
 - Crédits « Santé » : mardi 5 décembre à 16h45
 - Crédits « Solidarité » : mardi 5 décembre à 21h30
 - Crédits « Régimes spéciaux et de retraites » : jeudi 7 décembre à 10h30
- Vote solennel sur l'ensemble du PLF au Sénat en séance publique : mardi 12 décembre à 14h30

→ **Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2024**

• **Sénat 1^{ère} lecture**

- Discussion en séance publique : jusqu'au vendredi 17 novembre (tard dans la nuit)
- Vote solennel sur l'ensemble du PLFSS au Sénat en séance publique : mardi 21 novembre à 14h30

- **Commission mixte paritaire** : mardi 21 novembre

- **Commission Mixte Paritaire** : mardi 21 novembre à 18h

»»

AGENDA PARLEMENTAIRE (2/3)

- **Nouvelle lecture à l'Assemblée Nationale** (*en cas d'échec probable de la CMP*)
 - Examen en commission des Affaires sociales : mercredi 22 novembre à 17h
 - Discussion en séance publique : jeudi 23 novembre à 15h
- **Nouvelle lecture au Sénat** (*en cas d'échec probable de la CMP*) :
 - Examen en commission des Affaires sociales : mercredi 30 novembre à 9h
 - Discussion en séance publique : vendredi 1^{er} décembre à 9h30
- **Lecture définitive à l'Assemblée Nationale** (*en cas de probable désaccord entre les 2 assemblées en nouvelle lecture*) :
 - Discussion en séance publique : vendredi 1^{er} décembre à 15h

→ **Proposition de loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France** – déjà adoptée en commission des Affaires sociales de l'AN le 5 avril, puis examinée en séance publique des articles 1^{er} à 6 du 11 au 13 avril dernier

- **AN 1^{ère} lecture (suite)**
 - Suite de la discussion en séance publique (à partir de l'article 7) : lundi 20 novembre à 16h et à 21h30, puis mardi 21 novembre à 21h30 et jeudi 23 novembre à 21h30

→ **Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur le modèle économique des entreprises de crèches et la qualité de l'accueil des jeunes enfants au sein de leurs établissements** - déposée le 24 avril 2023 par le député William Martinet (LFI, Yvelines)

- **AN 1^{ère} lecture**
 - Discussion en séance publique : mardi 28 novembre à 17h

NB : la création de cette commission d'enquête viserait à enquêter sur le modèle économique et financier des entreprises de crèches, sur leur utilisation des fonds publics, sur les conditions de travail des professionnels et sur la qualité d'accueil des jeunes enfants. Elle permettrait également de dévoiler les stratégies de lobbying des entreprises de crèches et leur impact sur les pouvoirs publics, ainsi que les éventuels conflits d'intérêt au sein des instances de gouvernance des organismes financeurs.

→ **Proposition de loi visant à déconjugaliser l'allocation de soutien familial** – déposée le 17 octobre 2023 par le député Hadrien Clouet (LFI, Haute-Garonne)

- **AN 1^{ère} lecture**
 - Examen en commission des Affaires sociales : mercredi 22 novembre à 9h30
 - Discussion en séance publique : jeudi 30 novembre à 9h

→ **Proposition de loi constitutionnelle de la députée Mathilde Panot (LFI, Val-de-Marne) et des groupes LFI-GDR-EELV-PS visant à « protéger et à garantir le droit fondamental à l'IVG et à la contraception »** - Déjà adoptée en 1^{ère} lecture à l'AN le 24 novembre 2022, puis au Sénat le 1^{er} février 2023

- **AN 2^{ème} lecture**
 - Examen en commission des lois : mercredi 22 novembre
 - Discussion en séance publique : jeudi 30 novembre

→ **Proposition de loi visant à interdire l'usage de l'écriture inclusive** - Déposée le 26 janvier 2022 par la sénatrice Pascale Gruny (LR, Aisne), adoptée en 1^{ère} lecture au Sénat le 30 octobre 2023

- **AN 1^{ère} lecture**
 - Examen en commission des Affaires culturelles : date à fixer

AGENDA PARLEMENTAIRE (3/3)

→ Discussion en séance publique : jeudi 7 décembre à 9h

→ **Projet de loi « Fin de vie »** (*dates sous réserves de confirmation*)

- **Présentation en Conseil des ministres** : décembre 2023
- **Examen par l'Assemblée nationale** : à partir de janvier 2024